



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	FORMULA 1, POUDRE (RÉSINE)
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	206-XP
APPELLATION CHIMIQUE	POLYMÉTHACRYLATE D'ÉTHYLE
FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	P.O. Box 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Poly (Méthacrylate d'éthyle).	9003-42-3	>99	*	Non disponible.

* Limites d'exposition PEL (OSHA) Substances particulières pas autrement réglementées.
 15 mg/m³ - 8 hr. TWA -- Poussière Totale.
 5 mg/m³ - 8 hr TWA -- Poussière Respirable.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non établi.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non établi.
Point de fusion en °C	Non applicable.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non établi.
Densité (Eau = 1)	Non établi.	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non établi.
Solubilité dans l'eau	Négligeable.		
Aspect et odeur	Poudre / Odeur typique de méthacrylate.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	300 °C (572°F).			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non établi.	UEL	Non établi.
Extincteur	Les extincteurs secs, CO ₂ , mousse, eau brumeuse (par du personnel entraîné).			
Procédures spéciales d'extinction	Un équipement de protection complet, incluant un appareil de respiration autonome est recommandé. De l'eau sous forme de brume peut être utilisée pour prévenir l'accumulation de pression. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Non établi.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Éviter les températures élevées, les sources d'ignition et la contamination.
Incompatibilité	Les agents oxydants et réducteurs. Le produit possède des fortes propriétés dissolvantes et peut ramollir les peintures et/ou caoutchouc.
Produits dangereux de décomposition	Le produit se décompose sous l'effet de la chaleur. La température de décomposition est de 200 °C (392°F). Les gaz/vapeurs produits sont le monoxyde de carbone, des acides organiques, des aldéhydes et de l'alcool. Quelques esters organiques peuvent être produits lors de la décomposition du polymère; ils peuvent contenir des méthacrylates.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau propre pour au moins 15 minutes. Contacter un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement et en profondeur les régions affectées avec de l'eau courante. Si du polymère fondu (chaud) entre en contact avec la peau, refroidissez-le avec de l'eau froide. Ne pas essayer d'enlever (peler) le polymère refroidi de la peau; obtenir un traitement médical pour les brûlures thermiques.
Inhalation	Aucune intervention spécifique n'est prévue car le composé ne devrait pas être dangereux en cas d'inhalation. Obtenir une assistance médicale si nécessaire.
Ingestion	Aucune intervention spécifique n'est prévue car le composé ne devrait pas être dangereux en cas d'ingestion. Obtenir une assistance médicale si nécessaire.



B - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	Source d'irritation mécanique seulement.
Peau	Il n'y a aucune information sur les propriétés du produit en regard avec l'irritation ou la sensibilisation de la peau
Inhalation	Une surexposition exagérée à des particules nuisibles, indépendamment de la façon elles ont été produites, peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Il n'y a aucune information sur toxicité du produit lors de son ingestion. L'ingestion n'est pas une voie principale d'exposition. La toxicité est jugée basse.

▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Aucun des composantes de ce matériau est listé par IARC, NTP, OSHA ou ACGIH comme étant cancérogène.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction	Non établi.
Sensibilité épidermique	Non établi.
Sensibilité respiratoire	Non établi.
Matériaux synergiques	Aucun.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	L'utilisation de lunettes fermées (« goggles ») est recommandée pour prévenir l'irritation des yeux. Si l'on utilise des lunettes de sécurité alors les utiliser avec un protège-éclaboussures ou avec des boucliers latéraux. L'utilisation de gants appropriés (néoprène), de survêtements et bottes est aussi recommandée. Ne pas utiliser de crèmes protectrices comme protection principale.
Protection respiratoire	Lorsque les niveaux dépassent les niveaux prescrits, utiliser un appareil de respiration autonome. Suivre les directions du fabricant du respirateur.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate (en volume et dispersion) et ceci pour garder les contaminants sous les exigences applicables de OSHA ou autres.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0



SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Les déversements peuvent être glissants. Balayer et mettre dans des barils pour déchets ou des sacs de plastique. Laver la zone de déversement avec de l'eau.
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. De préférence, ne dépassant pas les 25 ⁰ C (77 ⁰ F).
Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux. Éviter aussi l'inhalation haute concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Garder les contenants fermés dans le but de prévenir l'absorption d'eau et autres contaminations.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Gomme résine synthétique, granuleuse. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Aucun. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Le produit est solide avec une faible volatilité. Est essentiellement insoluble dans l'eau. Le produit possède un faible potentiel de bioaccumulation et une faible mobilité dans le sol.
Persistance et Dégradation	Non biodégradable dans le sol. Aucun élément de preuve de dégradation.
Toxicité	Prédiction de faible toxicité pour les organismes aquatiques.
Impact des effluents traités	Devrait être mal supprimé par les procédés de traitement biologique.

**SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE****• RÉGLEMENTATIONS EC:**

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementée.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System